

l'enseignant

L'école libératrice



des Côtes d'Armor

Édito

Le mammoth et le guépard

C'est l'histoire d'un animal préhistorique qu'un précédent ministre de l'Education (par ailleurs scientifique qui ne croyait pas au réchauffement climatique) avait voulu dégraisser et qui est devenu le mammifère le plus rapide de notre planète.

J'aurais pu aussi comparer notre ministère de l'Education au célèbre cow-boy dessiné par Uderzo tant les réformes que nous subissons sont dégainées plus vite que l'ombre des ministres qui les portent...

Outre la catapulte utilisée pour les mettre en place, la réforme des collèges en étant un parfait exemple, elles sont aussi le plus souvent faites sans les moyens nécessaires à leur application, quant à parler d'évaluation des dispositifs...

La rentrée prochaine sera un must en la matière puisqu'après l'élection récente de notre Président et la nomination du nouveau Gouvernement, notre nouveau ministre alterne entre dialogue social et annonces contradictoires applicables pour hier : CP à 12, redéploiement des PMDQDC, modification des rythmes, études dirigées, redoublements, collège, sans oublier l'activité musicale le jour de la rentrée !

Bref, la communauté éducative ne sait plus où elle habite et le summum cette année verra un dispositif tout récent, pas encore installé, disparaître pour être remplacé par une nouveauté...

La question des rythmes vampirise tous les autres sujets et ce depuis des années, notamment dans notre département (qui à la différence d'autres, sortait de 20 ans à 4 jours) et va continuer à le faire... Sans être aussi noir que certains le présentent, ce n'était pas non plus rose, c'est pourquoi certaines écoles du département vont s'emparer du décret paru ce 28 juin pour retourner à 4 jours dès la rentrée prochaine.

Nous avons œuvré nationalement pour que le Conseil d'Ecole soit partie prenante des décisions, c'était indispensable. Nous avons aussi rappelé que ce dispositif pouvait être de qualité et donc poursuivi par ceux qui le souhaitent, sans oublier l'impact important que ces décisions prises dans l'urgence peuvent avoir sur les personnels éducatifs concernés.

Tout ceci ne nous fait pas oublier que la rentrée prochaine sera difficile dans notre département dans le premier degré, sous-nombre prévisionnel oblige. Nous n'oublions pas les problématiques croissantes rencontrées par nos collègues qui accueillent des enfants à besoins éducatifs particuliers dans leurs classes. Sans oublier la prise en compte réelle des difficultés rencontrées par nos collègues référents qui n'en peuvent plus. Une loi c'est bien, des moyens c'est encore mieux !

Nous n'oublions pas nos collègues directeurs qui croulent toujours sous la charge de travail (nous pensons à ceux à qui on a refusé la possibilité de travailler à temps partiel sur autorisation et à ceux qui, lassés après des années d'exercice, ont quitté leur poste), ni le traitement réservé aux AVS, la situation de nos collègues TZR, les difficultés de remplacement qui perdurent dans certaines matières en collège et lycée ainsi que les classes encore surchargées en lycée. Cette liste est non exhaustive...

Bref, bonnes vacances à toutes et tous, en brousse, à Tautavel ou ailleurs !

Robin Maillot
Secrétaire Départemental

**L'équipe du SE-UNSA
22
vous souhaite de
BONNES
VACANCES !**

Dispensé de timbrage

Déposé le 30/06/17

ENSEIGNER
AUJOURD'HUI
93 BD E.PRIGENT
22000 St-Brieuc

P

ST-BRIEUC P.P.D.C.

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Directeur de publication Robin Maillot
N° CPPAP : 0918 S 08037-ISSN : en cours
Trimestriel - Imprimé par nos soins

Numéro 44
Juin 2017

SOMMAIRE

1. **Edito**
2. **Infos Départementales**
3. **Adhésion anticipée**
4. **Adhésion anticipée**
5. **1er degré : Rentrée tendue dans le 22 !**
6. **2nd degré / Unsa-Fonction Publique**

Syndicat des Enseignants

93 Bd Edouard Prigent
22000 St-Brieuc
Tél 02 96 78 71 52
22@se-uns.a.org

<http://sections.se-uns.a.org/22/>
<http://www.se-uns.a.org>

INFOS DEPARTEMENTALES

Pourquoi le SE-UNSA 22 ne communique t-il pas un pré-mouvement ?

L'administration nous a communiqué des documents de travail quelques jours avant la CAPD du 30 mai.

Notre rôle de commissaires paritaires a été, comme toujours, de vérifier ces documents puis de faire remonter les erreurs et les remarques afin de les faire rectifier par les services.

Pendant que nous travaillions ainsi, un autre syndicat a communiqué le soir même de la réception de ces documents de travail, un projet non vérifié donc non fiabilisé et confidentiel.

Au SE-Unsa nous avons décidé de communiquer lorsque l'affectation est vérifiée et validée et surtout de privilégier l'important travail de vérification des documents.

Les barèmes n'expliquent pas tout et surtout lorsqu'il s'agit de gros barèmes, certains collègues qui ont une bonification légitime pour

une RQTH qui les concerne (ou leur conjoint ou enfant) peuvent avoir des conditions d'accueil difficiles ...

Par ailleurs, mis à part les appels parfois véhéments reçus par l'administration (personnes mécontentes) alors que les services ont vraiment autre chose à faire, nous indiquions l'an dernier le risque important que l'administration communique elle-même ce pré-mouvement et que nous ne soyons plus qu'informés d'un travail finalisé sans représentants du personnel.

Nous avons vu juste puisqu'en cette CAPD du 30 juin, la Directrice Académique a signifié qu'elle s'interrogeait sur l'intérêt des Groupes de Travail et que l'administration aussi pouvait communiquer un pré-mouvement.

A signaler qu'aucune communication de pré-mouvement n'est faite dans les autres départements de l'Académie...

Billet d'humeur

Cette fin de mois de juin automnale aurait pu être l'explication de ce billet mais mon mécontentement a d'autres origines très récentes !

Ineat / Exeat

Nous regrettons que ce sujet si important soit toujours traité de façon nébuleuse, devrais-je dire opaque, quant aux critères de choix des personnes puisque sans les représentants du personnel. Nous avons demandé de façon intersyndicale qu'il y ait une CAPD sur ce sujet (courrier du 16 juin dans lequel vous retrouverez aussi notre mécontentement sur deux situations lors du mouvement, l'une ayant été réso-

lue depuis mais pas celle du poste de psychologue scolaire de Plestin bloqué).
<http://sections.se-unsas.org/22/spip.php?article1630>

Pour en revenir aux critères de choix, les éléments qui nous parviennent des autres départements nous interrogent fortement sur la gestion humaine en vigueur dans notre Académie.

Temps Partiel / Direction

Lors de la réunion du 26 juin (voir page 5), nos doutes ont été confirmés : les collègues directeurs qui avaient demandé un temps partiel sur autorisation ne pourront pro-

bablement pas l'avoir. Nous avons tout de suite signalé que cette mesure nous paraissait injuste et qu'informer les collègues en cette fin d'année scolaire allait engendrer beaucoup de mécontentement, et c'est logique, chez nos collègues.

Nous avons précisé qu'il aurait fallu que cette décision qui impacte la vie personnelle et familiale de nos collègues leur soit communiquée avant la saisie des vœux.

S'ils avaient été informés en amont de cette règle, ils auraient pu participer au mouvement pour quitter leur poste de direction...



NOUVEAU !

Suivez notre page facebook @seunsa22

Abonnez-vous pour recevoir nos infos !

Pour nous contacter

**02 96 78 71 52
06 79 94 30 57
22@se-unsas.org**

**A partir de mi-juillet,
merci de privilégier le
mel !**

« Ajustements de rentrée »

ATTENTION ! Il est PRIMORDIAL que vous ayez le maximum d'élèves le jour de la rentrée au cas où l'administration vienne vérifier vos effectifs. Il est aussi important de communiquer à votre IEN vos augmentations d'effectif et que vous nous transmettiez toutes les infos nécessaires à la défense de votre école, notamment vos effectifs. (22@se-unsas.org)



OFFRE

1^{ère} adhésion(*) 2017-2018

(*) tarifs valables jusqu'au 10 juillet 2017

Adhérez maintenant en 10 prélèvements pour l'année 2017-2018 (au tarif de 2016-2017) et profitez dès à présent :

- de nos services pour votre déroulement de carrière (calcul retraite, étude mutation) ;
- de nos conseils pour votre suivi administratif (suivi paritaire, modèles de lettres, interventions auprès de l'administration...)
- de notre communication électronique ;
- de nos publications à votre domicile ;
- de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes)...

Votre premier prélèvement bancaire interviendra seulement en octobre 2017 !

SITUATION PERSONNELLE

Nom d'usage : Prénom :
 Nom de naissance : Né(e) le :
 Adresse personnelle :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mel :
 Département de rattachement administratif :
 Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice :

En 2017-2018, je serai ...

TITULAIRE

Corps : Instituteur PE Certifié CPE PLP Peps Agrégé
 Bi-admissible AE PEGC CE d'EPS PsyEN (option)

Je suis remplaçant (1^{er} degré, précisez :)

Ma discipline 2nd degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur...) :

NON-TITULAIRE

Suppléant AESH AED (précisez les fonctions) :
 Contractuel : Enseignant, CE, CPE (précisez)
 Contrat aidé (CUI) : Assistant handicap Aide administrative

RETRAITÉ

Temps complet Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle
 Temps partiel : % CLM, CLD Disponibilité Congé parental

Échelon : Montant de la cotisation (voir au dos) :

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa en 10 prélèvements et je retourne le mandat SEPA qui figure au dos, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à :

BULLETIN D'ADHÉSION

Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.se-uns.org

Cotisations

Titulaires

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS									
	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
Instituteur			137 €	140 €	143 €	151 €	158 €	168 €	185 €	
Prof écoles, Certifié, Cop, CPE, PLP, PEPS	155 €	160 €	164 €	167 €	177 €	190 €	203 €	219 €	236 €	
PECC, Ce d'Eps, AE			141 €	149 €	156 €	164 €	173 €	183 €	194 €	
Bi-admissible	156 €	158 €	168 €	179 €	189 €	203 €	219 €	236 €	247 €	
Agrégé	175 €	189 €	201 €	213 €	228 €	245 €	263 €	281 €	294 €	

HORS-CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, PEPS, Dc10	177 €	201 €	215 €	230 €	249 €	266 €	281 €
Agrégé	236 €	250 €	263 €	281 €	294 €	328 €	
PECC, Ce d'Eps	164 €	172 €	183 €	193 €	219 €	236 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
PECC, Ce d'Eps	219 €	238 €	249 €	266 €	281 €

Non-titulaires

Contractuel	indice < 400	105 €	AED/AESH	73 €
	indice 401 à 500	137 €	Cui	50 €
	indice > 500	171 €	Suppléant	83 €

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	41 €
Temps partiel ou CPA : au prorata du temps de travail	

Entrée dans le métier

Stagiaire	88 €	Étudiant ou EAP	41 €
-----------	------	-----------------	------

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	104 €
Pension entre 1400 et 1850 €	128 €
Pension supérieure à 1850 €	138 €

Payable par prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois sans frais).

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Instructions pour le prélèvement fractionné

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un RICE

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

1^{er} degré : Rentrée tendue dans le 22 !

Lundi 26 juin, nous avons été reçus par la Directrice Académique qui a abordé la rentrée 2017 sous le double angle des directives ministérielles et de la situation de sous-nombre de notre département.

Sous-nombre

- **ineat / exeat** : Du fait du déficit qui s'accroît, la Directrice Académique souhaite laisser entrer des personnes (par le biais des ineats) pour un différentiel de + 6 (entre les entrants et éventuels sortants). Mais ce n'est pas chose simple car la situation est instable, certains départements n'accordent déjà plus d'exeat.

La priorité est de faire entrer des personnes qui exercent, qui peuvent être en classe dès septembre.

- **liste complémentaire** : Parallèlement, par précaution, une liste complémentaire de 20 stagiaires a été envisagée (pour l'Académie de Rennes) mais il n'y a pas d'autorisation de les recruter à ce jour.

- **biliguisme** : Des difficultés en vue puisque sur les 50 postes prévus dans l'Académie, seules 35 personnes sont admissibles. C'est pourquoi certains postes prévus au concours sont basculés en monolingue.

- **validation des stagiaires** : Certains sont en difficulté pour la deuxième année... Pour d'autres les avis sont divergents, la Commission dont la Présidente est notre Directrice Académique se prononcera en juillet. Selon les décisions prises, le sous-nombre de notre département pourrait donc augmenter.

Mise en œuvre des rythmes

La Directrice Académique nous a confirmé ce qui avait été dit en CDEN. **Les demandes sont dérogoatoires** et par conséquent c'est aux maires, lorsqu'il y a consensus entre leur volonté et celles des conseils d'école(s) de contacter l'administration, ce qui a été fait pour une trentaine d'écoles. Dès la parution du décret (qui est officiel depuis le 28 juin), il sera demandé aux élus qui se sont signalés qu'ils fournissent l'ensemble des éléments : PV du ou des conseils d'école, courriers du maire et accord du conseil municipal, impact sur les transports scolaires, impact sur les personnels (si organisation des TAP sur un ensemble de communes, préciser l'impact que cela pourrait avoir et il faudra l'accord des autres communes concernées).

Calendrier : au plus tard le 20 juillet, le souhait est que l'administration puisse répondre entre le 15 et 20 juillet aux maires. Date butoir en fonction de la parution du décret (28 juin) afin de ne pas bousculer les emplois du temps des écoles.

Temps partiel

M. Bariller, IA adjoint nous a précisé que les quotités indiquées sur les postes étudiés durant les groupes de travail du jour n'étaient donc qu'indicatives puisque l'administration ne pouvait pas opérer

de façon définitive. Affirmer l'octroi de temps partiel pourrait amener l'administration à revoir l'affectation complète du poste ou revoir le poste entièrement.

La Directrice Académique a indiqué que ses services essaieraient de confirmer au plus tôt l'accord ou non du temps partiel mais en précisant que ce ne serait peut-être pas possible au vu de la complexité de la tâche.

Du fait du sous-nombre, **certaines demandes de temps partiel seront refusées**. La Directrice Académique a regardé toutes les demandes sur autorisation et noté qu'il était difficile d'établir des critères compréhensibles pour tout le monde. L'administration aura donc une entrée par type de poste occupé et pourrait refuser les demandes de temps partiel sur autorisation faites par les personnes qui occupent les postes de direction d'école. Elle sera toutefois attentive aux situations mais sans garantie de retour en arrière.

Nous avons indiqué que nous regrettons ce choix et surtout qu'il était apparu après la saisie des vœux, si certains de nos collègues avaient été informés ils auraient peut être changé de poste et « lâché » leur poste de direction. La Directrice Académique a admis que c'était dommage de l'annoncer en cours et qu'elle regrettait d'avoir à faire ce choix dans l'intérêt du service rappelant encore une fois le sous-nombre envisagé dès la rentrée prochaine dans notre département.

Nous avons aussi précisé que par manque de place dans l'application, par pudeur ou par méconnaissance logique de la situation nos collègues n'ont pas précisé leur demande. Ils pourront le faire par le biais de recours officiel lorsqu'ils auront reçu leur refus.

100% réussite (CP dédoublés)

Notre département compte 3 REP hors REP+. La Directrice Académique nous a indiqué qu'elle prévoyait de dédoubler dans une école par réseau. A St-Brieuc, ce serait l'école de La vallée qui conjugue la possibilité d'avoir un local, une équipe volontaire et il y serait aussi possible de comparer le fonctionnement entre PDMQDC et CP dédoublé.

Outre l'école de la Vallée, il y aura aussi une ouverture « franche » à Plémet. Au Méné, l'ouverture prévue pour la rentrée prochaine du poste PDMQDC sera transformée en CP dédoublé. La Directrice Académique nous indique que dans notre département il n'y a pas de recul sur les postes de PDMQDC mais elle souhaite que puissent être expérimentées plusieurs modalités. Les CP dédoublés supposent que les équipes aient un projet, ce qui est le cas, elles travailleront en liaison avec leur circonscription et **les personnels concernés par ce dispositif « 100 % de réussite » auront un temps de formation.**

2 ND Degré / UNSA Fonction Publique

Gel du point d'indice : mauvaise nouvelle mais pas une surprise !



L'UNSA Fonction Publique est attachée à l'augmentation de la valeur du point d'indice, base des rémunérations des 5,4 millions d'agents publics.

L'UNSA Fonction Publique prend acte du gel de cette valeur, déjà évoqué par le Ministre de l'Action et des Comptes publics lors de sa ren-

contre avec l'UNSA le 24 mai dernier, au regard de l'évolution du déficit budgétaire que devait préciser l'audit des finances publiques.

L'UNSA Fonction Publique regrette cette décision !

L'UNSA Fonction Publique constate qu'elle renforce son analyse sur le bien-fondé du contenu du protocole PPCR, en particulier la dernière hausse de 1,2 % de la valeur du point d'indice, qui a permis et qui va permettre une évolution positive des rémunéra-

tions.

L'UNSA Fonction Publique attend le rendez-vous salarial pour 2017, prévu par les textes et les accords et confirmé par le Ministre. Elle demandera d'autres mesures pour permettre la progression du pouvoir d'achat des agents publics comme le Président de la République l'a annoncée dans sa campagne.

L'UNSA Fonction Publique aura une attention toute particulière pour les agents de catégorie C, pour les agents les moins rémunérés titulaires et contractuels. Tous les agents de la fonction publique ont besoin de reconnaissance. Celle-ci passe par l'évolution positive de leur pouvoir d'achat.

L'UNSA Fonction Publique rappelle qu'ils assurent leurs missions avec dévouement, au service des citoyens et de la France.

Luc Farré, Secrétaire Général de l'UNSA-Fonction Publique. le 30 juin

Programme de Macron pour la voie pro : ce que le SE-Unsa en dit

Dans son programme, Emmanuel Macron proposait des évolutions pour la voie professionnelle :

« Faire de l'alternance le cœur de l'enseignement professionnel : Demain, l'apprentissage sera le cœur de l'enseignement professionnel, tant dans les lycées que dans le supérieur. »

« Nous agissons pour que l'alternance devienne la voie d'accès dominante aux emplois de qualification moyenne. »

« Développer l'alternance et l'apprentissage afin de lutter contre le chômage endémique qui frappe les moins de 25 ans. »

Quand Emmanuel Macron parle d'alternance, il s'agit visiblement d'apprentissage. Aucun autre mode de formation n'est évoqué.

Il nous semble indispensable de rappeler que les formations en alternance sont, par définition, celles qui intègrent des périodes de travail en milieu professionnel (entreprise, administration...). Elles regroupent les formations scolaires en lycées professionnels (CAP, bac pro, BTS),

l'apprentissage, les contrats de professionnalisation mais aussi des formations post-bac (BTS, IUT, licences pro, master pro...). L'apprentissage n'est donc qu'une des formes de la formation par alternance. Un élève inscrit en formation scolaire, en lycée professionnel est bien un « alternant ».

Pour Emmanuel Macron, l'apprentissage serait la panacée contre le chômage des jeunes. Pour le SE-Unsa, cette vision est dogmatique et irréaliste. Lire la suite :

<http://sections.se-uns.org/22/spip.php?article1632>

Le ministre veut « muscler le bac »... Oui, mais encore ?

envisagé avec une réforme plus globale des voies générale et technologique.

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Le-ministre-veut-muscler-le-bac-Oui-mais-encore>

Le SE-Unsa est prêt à discuter du bac et de la réduction du nombre d'épreuves terminales. Néanmoins, tout changement du bac doit être



Vous l'avez lu dans les médias : la réforme du collège était morte, les EPI étaient enterrés, les options faisaient leur grand retour ! Alors que tout au long de l'année scolaire qui se termine, vous vous êtes investis dans la construction de projets interdisciplinaires, la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, des parcours, en plus de la mise en œuvre de nouveaux programmes,

l'arrivée d'un nouveau ministre se traduisait par « Tout ça pour rien » ! Pourtant, tout le monde s'accordait à la nécessité de changements pour un collège qui ne parvenait plus à assurer la réussite de tous les élèves. Encore une fois, le temps politique allait primer sur le temps éducatif de long terme. Et bien, tout ça, c'était du buzz !

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Rentree-2017-On-n-a-pas-bosse-pour-rien>